

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, CUXAC, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENNA, RAMONEDA, SCHNEIDER, SOUM, TISSOT, VAYA.

Procurations : Mme ABADIE à Mr COLIN
Mme GLEIZES-RAYA à Mr RAMONEDA

Absents : Mr LORENZO, Mr PONS

Secrétaire de Séance : Mr LECINA Thierry

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 12 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

1) RESTAURANT SCOLAIRE – CONTRAT LIVRAISON DES REPAS :

Suite à la consultation auprès de trois fournisseurs pour convenir d'un contrat de livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, seule la cuisine centrale régionale *API RESTAURATION* a répondu à l'offre.

Le prix unitaire du repas livré en liaison froide, sans la fourniture du pain, s'élève à 3,32 € TTC.

Le Conseil valide cette proposition.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Suite aux avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date du 02.04.2010 et à celle du Comité Technique Paritaire du 02.03.2010, concernant les avancements de grade (attaché principal et rédacteur principal) le tableau des effectifs est modifié comme suit, avec effet rétroactif au 01.01.2010 :

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal	B	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	12	11	32.20/35 (1) – 32.76/35 (1) – 31.50/35 (3) 20.30/35 (1) 17.50/35 (1) 16.35 (1)
<u>Filière sanitaire et sociale</u>				
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.50/35 (1)

<u>Filière Police</u>				
Brigadier Chef Principal	C	1	1	

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) ORGANISATION COLLECTE DECHETS LOTISSEMENT LE BRIOLET :

Pour l'organisation du service de collecte des déchets au niveau du lotissement « Le Briolet », situé à l'entrée du village, une convention doit être signée entre le SMICTOM, la S.A. HECTARE, et la commune.

En effet, dans un souci de meilleure intégration environnementale et d'évolution du service de collecte des déchets ménagers, le SMICTOM a proposé au maître d'ouvrage de cette opération immobilière, la mise en place de conteneurs enterrés.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PALAJA FOOTBALL CLUB :

Suite aux excellents résultats sportifs au cours de la saison de l'association *Palaja Football Club* (passage en Promotion d'Honneur), au nombre d'enfants de l'école de foot, et au 20^{ème} anniversaire du club, le Conseil décide d'attribuer une subvention complémentaire de 400 euros.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) VIREMENT DE CREDIT N°1 :

Pour l'amortissement des frais d'études effectués en 2008 et 2009 (complexe sportif et parking des écoles), il est nécessaire d'effectuer une opération comptable : le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 28031 « Amortissement des frais d'études ».

Pour cela, un virement de crédit est nécessaire :

- 3.277 € seront prélevés de la ligne 022 et seront inscrits sur la ligne 6811 (dépenses de fonctionnement)
- 3.277€ seront prélevés de la ligne 1323-267 et seront inscrits sur la ligne 28031 (recettes d'investissement)

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF :

Une étude de sols doit être réalisée préalablement à la construction de tribunes, vestiaires et mâts d'éclairage au niveau du futur complexe sportif.

Après consultation auprès de 3 cabinets et avis du Cabinet GAXIEU, co-traitant du maître d'œuvre, la proposition de la Société FONDATEC est la mieux adaptée.

Le devis s'élève à 4.211,37 € HT.

Mr le Maire est autorisé à signer la convention d'honoraires avec ce cabinet d'études.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR DROITS DE PLACE :

Afin de se conformer à la réglementation en la matière, une régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits de place est créée.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) TARIFICATION DU DROIT DE PLACE POUR LA FETE LOCALE :

Pour la fête locale du village des 25, 26 et 27 juin 2010, le montant de l'emplacement dont devra s'acquitter chaque forain au titre du droit de place est fixé à un tarif forfaitaire de 100 euros.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 20H00.